

Mise en ligne : 26 mai 2014.
Dernière modification : 17 septembre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

L'IMPARTIAL (1917-1926), Saïgon

Organe fondé en 1917 par l'avocat Eugène Gallois-Montbrun, passé au notaire Camille Aymard, suspendu d'exercice pendant un an par le gouverneur général Sarraut. Henri Chavigny de Lachevrotière, directeur.

Les Métamorphoses de Chavigny

Jaunier-Journaliste-Hôtelier
par Camille DEVILAR
(*Le Figaro*, 18 septembre 1932)

III

[...] Venons-en au 30 novembre 1917. Camille Aymard, dont les agissements antifrançais vont être flétris et châtiés par le procureur général Delestrée et par le gouverneur général Albert Sarraut, a besoin pour son journal *l'Impartial* d'un homme qui le comprenne, d'un « fort en gueule » comme se qualifiera lui-même le collaborateur choisi. Chavigny quitte donc *l'Opinion*, qui lui fut hospitalière. Le 1^{er} décembre 1917, il fait ses débuts à *l'Impartial*. Henry Chavigny de Lachevrotière est né ; Henri Chavigny est désormais éteint ; avec lui meurt Édouard Chagny, son *alter ego* à *l'Opinion*. Camille Aymard avait bien choisi. Le soldat d' « En avant pour l'arrière » allait pouvoir, dans un journal dévolu aux tâches louches, s'en donner à cœur joie. Ses premières ignominies vont, naturellement, au procureur général Delestrée, juge clairvoyant du « patron » Camille Aymard ; au gouverneur général Albert Sarraut, qui a osé suspendre le notaire véreux ; à son ancien directeur Lucien Hélorouy. Contre M. Albert Sarraut, les articles de plus en plus venimeux se succèdent pour aboutir à celui, fameux entre tous, d'avril 1918 qu'il intitule « DE L'OR, DE LA DÉBAUCHE, DU SANG » , article qui allait écœurer jusqu'à la plupart des adversaires du gouverneur général eux-mêmes. Lassé, lui premier, M. Albert Sarraut eut la faiblesse de céder. Le notaire véreux, gracié de la moitié de sa peine, fut discrètement invité à quitter l'Indochine. Il partit sans joie, mais sans crainte A l'Indochine, IL LAISSAIT LACHÉVROTIÈRE ! [...]

Déclaration de principes
par LÊ-THÀNH-TUONG
(*L'Écho annamite*, 18 août 1921)

[...] dans le cas particulier de la réforme du Conseil colonial, qui nous occupe pour le moment, force nous est de nous séparer de notre confrère [Lachevrotière]. Il estime que si le nombre des conseillers élus indigènes est doublé, il conviendra de doubler aussi le nombre des conseillers élus européens afin de maintenir un juste équilibre. Dans son article d'hier, il ajoute que, jusqu'ici, le Conseil colonial comprenait six conseillers coloniaux indigènes élus et six conseillers coloniaux français élus. N'est-il pas juste que,

si on double le nombre des conseillers indigènes, on en fasse autant pour les conseillers français ?

Présentée de cette façon, la proposition n'a rien d'inacceptable ; mais après réflexion, on est bien obligé de reconnaître qu'elle ne tend, en réalité, rien moins qu'à perpétuer, sous les apparences fallacieuses d'une prétendue réorganisation, un état de choses préjudiciable aux intérêts des autochtones et qui n'a que trop duré. Notre confrère néglige les autres membres français de notre parlement local, délégués des Chambres de commerce et de l'agriculture et du Conseil privé (ces derniers nommés, il est vrai, par le Gouvernement), lesquels sont au nombre de six également. Soit au total douze membres français contre six indigènes. L'appoint que représentent, pour les premiers, les conseillers délégués n'est point négligeable ; l'esprit de race et la communauté d'intérêts assurent, en fin de compte, une écrasante majorité aux représentants de la population française, sans compter que, bien souvent, quelques voix de béni ya-ya annamites viennent la renforcer par surcroît au détriment de la représentation indigène, constitutionnellement handicapée par sa faiblesse numérique.

Eh bien ! nous pensons, pour notre part, que ce sera déjà beaucoup si la représentation française est d'un tiers plus forte que la représentation annamite. Encore celle-ci apparaîtra bien modeste au regard du chiffre de la population indigène. L'équilibre ne naît que de la judicieuse répartition des forces et non de la compression de certaines d'entre elles au profit d'autres. [...]

[...] nous avons cru bien faire de mettre le public annamite en garde contre les agissements d'un clan tendant à installer au Gouvernement général de l'Indochine une personnalité à la fortune politique de qui un groupe d'hommes d'affaires travaille activement. M. Camille Aymard, l'ancien notaire bien connu de Saïgon, est l'âme de ce consortium politico-financier.

Instruit, intelligent, M. Aymard veut se faire une place dans le monde de la politique et de la haute finance. Fils de ses œuvres, il met au service de son ambition une fortune considérable et un esprit de suite que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer.

Il parviendra. Afin de favoriser la réalisation de ses desseins, il a fondé ici l'*Impartial* et s'est assuré, à Paris, une part prépondérante dans l'administration et la direction du *Figaro* et de la *Liberté*. En même temps, il a lié partie avec certains hommes politiques, entre autres, M. René Besnard, ancien ministre, à qui il destine dans son esprit la place de gouverneur général de l'Indochine.

Or, personne n'ignore les attaches de M. Camille Aymard avec le haut négoce chinois de la colonie, où se recrutait le gros de la clientèle de son étude.

C'est son droit. Mais c'est précisément cela qui nous inquiète, car nous assistons au développement d'un plan qui s'exécute avec une logique et une méthode où se révèle une expérience consommée des affaires. [...]

SAÏGON

Le nouveau rédacteur en chef de l'*Impartial*
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1922)

Le commandant Peyre, en littérature André Peyrie, est devenu le premier décembre, le rédacteur en chef de l'*Impartial*.

SAÏGON

Le nouveau rédacteur en chef de l'*Impartial*
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1922)

Depuis hier, M. le commandant Peyre est rédacteur de *l'Impartial*.

Pris par le conseil colonial, je m'excuse de n'avoir pu, dès son entrée en fonctions, présenter aux lecteurs de ce journal mon nouveau collaborateur.

M. le commandant Peyre, en littérature André Peyrie, dont la signature paraît en nos colonnes depuis quelques semaines et qui a débuté ici sous le pseudonyme de Jean Jacques, est un vieux journaliste puisque, depuis douze ans, il collabore au *Petit Marseillais*, un des plus grands journaux de province. Il a également écrit en deux feuilles parisiennes le *Matin* et *l'Éclair*.

L'expérience de notre nouveau collaborateur en matière journalistique est donc considérable et les amis de *l'Impartial* ne pourront que se réjouir en apprenant qu'il fait désormais partie de notre maison.

M. le commandant Peyre est un polytechnicien. Il entra dans l'Armée coloniale dès sa sortie de notre grande école nationale et, pendant vingt-cinq ans il servit au Soudan, à Madagascar, en Cochinchine et au Maroc.

Blesse deux fois sur le front français, il se vit décerner la croix de guerre et fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Aujourd'hui dans la force de l'âge, après une carrière militaire magnifique, M. le commandant Peyre quitte l'Armée pour se consacrer entièrement au journalisme.

Sous le pseudonyme d'André Peryie, notre rédacteur en chef a fait représenter une douzaine de pièces, dont *Mam'zelle Milliard*, opérette en 3 actes qui obtint aux Variétés-Casino de Marseille le succès que l'on sait. Les *Rapaces*, comédie dramatique en trois actes, du théâtre Montparnasse à Paris ; et *Carlotta*, drame lyrique en un acte (pour le livre) la musique étant de G. Selz, au théâtre des Champs Élysées à Paris.

Ces deux dernières pièces et tout particulièrement les *Rapaces* un réel retentissement en France.

André Perye, comme chacun peut s'en rendre compte, est un écrivain de valeur et je le remercie chaleureusement d'avoir accepté une place dans la famille de *l'Impartial* ; il nous aidera puissamment à mener à bien notre œuvre.

Henry de Lachevrotière

SAÏGON
Nécrologie
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1923)

Madame Peyre, femme du rédacteur en chef de *l'Impartial*, décédée ce matin à la clinique Angier.

Séance de la
Commission du Monument aux Morts du 11 avril 1923
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1923)

La Commission du Monument aux Morts de la Grande Guerre s'est réunie, sur la convocation de son président, le mercredi 11 avril 1923, à 17 heures 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal de la mairie de Saïgon.

Étaient présents :

Perye [*sic* : *André Peyre*], directeur de *l'Impartial*, membre.

À propos d'un film de Rictus
par E. DEJEAN de la BATIE
(*L'Écho annamite*, 27 juin 1924)

Les amateurs de bons mots et de traits d'esprit et qui lisent les journaux de France savent que chaque jour, Georges de la Fouchardière sert aux lecteurs de *l'Œuvre* un hors-d'œuvre tandis que Clément Vautel donne dans le *Journal* son film quotidien.

Il paraît qu'en Cochinchine un auteur nous est né dans le genre de ces deux célèbres humoristes. Il s'appelle Rictus et, à l'instar de Vautel, pond un film quotidiennement dans *l'Impartial* de Saïgon. Notre confrère croit sans doute avoir l'étoffe d'un Vautel.

En réalité, il lui ressemble comme le macaque ressemble à l'homme. Vautel est fin ; Rictus est lourd.

« Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse, ne saurait passer pour galant », a écrit le bon La Fontaine. On pourrait affirmer avec autant de justesse, que Rictus ne deviendra jamais un homme d'esprit. On naît spirituel, on ne le devient pas.

Nos lecteurs ont dû apprécier comme il convenait la saveur des films de Rictus grâce à l'échantillon reproduit dans notre dernier numéro dans un article de M. Camille Devilar.

Voici de quoi il s'agit : (C'est Rictus qui écrit).

« Devant les bureaux de *l'Impartial*, de nombreux lecteurs s'arrêtent pour acheter le journal et lire l'information concernant l'attentat (de Canton [contre le gouverneur général de l'Indochine Merlin]). Des réflexions sont échangées à voix haute.

La note dominante est l'indignation provoquée par le geste criminel de cet inconnu céleste. Indigènes et Français réprouvent cet attentat imbécile.

Debout sous la vérandah de notre immeuble, un de nos collaborateurs prête une oreille distraite (? !) aux réflexions échangées.

Tout à coup, une auto stoppe, deux jeunes Annamites très élégamment mis, descendent.

L'un d'eux prend le journal et le déploie, son compagnon lit par dessus son épaule.

Ils parcourent avec intérêt les lignes concernant l'attentat de Canton. »

Malgré sa distraction, un collaborateur de Rictus remarque tout cela.

Quel homme épatant que ce collaborateur-là ! Que serait-ce alors, s'il était attentif !

Ces deux jeunes Annamites doivent être des lecteurs assidus de *l'Impartial*, dont ils sont si friands qu'ils venaient ce jour-là, mis sur leur trente- et-un et en auto, — s'il vous plaît ! — aux bureaux du grand quotidien de la rue Catinat, exprès pour lire avec avidité les nouvelles du jour dans une feuille fleurant l'encre d'imprimerie, et si bien informée (voir bureau de la presse du Gouvernement).

L'un d'eux lit par dessus l'épaule de son compagnon. Réclame intéressée pour *l'Impartial*. Ces Annamites dédaignent la marchandise que leur offrent les nombreux *nhô* qui s'en vont à travers les rues de Saïgon en criant : « Partial, M'sieur ! » Non ! ils ont peur que ces gosses ne les trompent en leur servant de la camelote ou une contrefaçon, et ils poussent le scrupule jusqu'à s'arrêter devant la boutique rouge afin d'avoir de la bonne marchandise sortant de la fabrique même.

Et que disent ces lecteurs enragés de *l'Impartial*, après avoir pris connaissance de l'attentat contre M. Merlin ?

« C'est malheureux qu'on l'ait manqué », murmurent-ils, de l'aveu même de Rictus.

Voilà l'état d'esprit de fervents lecteurs de *l'Impartial*. C'est triste, mais cela ne nous étonne guère. On dirait que, depuis quelque temps, notre confrère travaille pour obtenir ce résultat. Depuis quelque temps, notre confrère affiche un goût immodéré pour le sang. Sa boutique est peinte en rouge. Il imprime en première page des têtes de

bandits destinées à la guillotine. Il réclame le glaive de la justice et le bistouri du docteur Cognacq pour exterminer ses adversaires politiques. Il applaudit à l'arrestation et à l'emprisonnement de M. Crémieux hostile à la candidature de M. Ernest Outrey.

Résultats ? Des lecteurs assidus de l'*Impartial* regrettent que la bombe de Canton ait manqué M. Merlin !

C'est du propre !

Ce propos des deux Annamites en question a été rapporté à Rictus lorsque ceux-ci étaient déjà loin. C'est malheureux pour Rictus, car il aurait voulu prendre leurs photos et les reproduire en bonne place dans son journal.

Mais comme, en ce moment où le gouvernement se montre si soupçonneux, il est dangereux d'avoir formé-des anarchistes, Rictus, qui est malin, en rejette la faute sur « la *Cloche fêlée* et autres organes du même genre ».

Hé, hé ! confrère, pas de blague !

Gardez vos ours, car nous ne voulons pas de ces bêtes-là !

(*L'Écho annamite* , 23 juillet 1924)

M. Georges Mignon ¹, rédacteur en chef de l'*Impartial*, a résumé en français la belle conférence de M. Kalidas.

Dans la presse cochinchinoise
(*L'Écho annamite*, 22 novembre 1924)

Le *Journal officiel de l'Indochine* du 8 novembre 1924 contient divers arrêtés du gouverneur général, tous signés à la date du 31 octobre, concernant la presse indigène et chinoise de Cochinchine.

Le premier de la série — il doit sans doute cet honneur à la qualité du demandeur — autorise M. de Lachevrotière à faire paraître un journal quotidien en chinois édité sous le nom de *Huê kièu-nhut-bao*.

Ce n'est là, somme toute, qu'un changement de propriétaire, et peut-être un changement purement nominal.

En effet, le *Huê kièu-nhut-bao*, édité à Cholon, existe depuis plusieurs années ; il a eu, jusqu'ici, une direction et une administration exclusivement chinoises. N'arrivant pas à couvrir ses frais, il a dû, à plusieurs reprises, suspendre sa publication. En passant aux mains de M. de Lachevrotière, il subit un nouvel avatar tout à fait inattendu. Ce qu'il y a de certain, c'est que la protection du directeur de l'*Impartial* lui donnera un nouveau lustre.

Mais le public s'étonnera avec nous de voir le président du Syndicat de la presse cochinchinoise, qui n'a pas su ou n'a pas voulu, en maintes circonstances, défendre les droits de certains membres de ce groupement qui l'ont porté au fauteuil de la présidence, couvrir de son nom, dûment revêtu de l'estampille officielle, une feuille rédigée en caractères chinois par des Chinois et destinée aux Chinois, où le directeur en titre ne verra goutte et sur laquelle il n'exercera, par conséquent, aucun contrôle.

On est non moins surpris que M. de Lachevrotière, qui afficha, l'année dernière, dans son journal et au conseil colonial, une hostilité farouche à l'égard des Chinois, lors des

¹ Georges Mignon (1896-1938), professeur de philosophie à Saïgon, propriétaire d'une petite plantation d'hévéas près de Hocmôn, directeur-fondateur du mensuel *Extrême-Asie* (1925) et de la revue cambodgienne *Srok Khmer*, directeur de *l'Asie nouvelle illustrée* (1932), décédé au Laos dans un accident de pirogue sur le Mékong.

débats de la convention Candelier et des incidents qui s'en suivirent, prenne maintenant en mains l'exploitation d'une feuille chinoise qui ne peut que rester, sous sa direction nominale, d'inspiration et de tendances pro-chinoises puisqu'elle continuera à être rédigée et dirigée en fait par des Chinois.

Il est vrai qu'ainsi M. de Lachevrotière ne fait que revenir à ses premières amours.

Quoi qu'il en soit, c'est là proprement un scandale auquel, consciemment ou non, l'Administration prête la main. A-t-elle donc déjà oublié la circulaire récente dans laquelle elle enjoignait aux directeurs de journaux en langue indigène d'exploiter eux-mêmes les feuilles qu'ils avaient été autorisés à faire paraître, sous peine de se voir retirer cette autorisation ?

Est-ce que, par hasard, ces instructions impératives ne s'appliqueraient pas aux journaux en langue chinoise édités dans la colonie ? Est-ce que le *Huê kièu-nhut-bao* bénéficie d'une immunité spéciale par le seul fait que M. de Lachevrotière le prend sous sa protection ?

Nous avons le droit de poser ces questions quand nous trouvons, dans ce même *Journal officiel* du 8 novembre 1924, un autre arrêté retirant à Mme V^{ve} [François] Canavaggio, vraisemblablement pour les considérations qui ont dicté la circulaire précitée, l'autorisation de publier le *Nông-cô Min-Dàm** ainsi qu'un troisième rejetant la demande de M. Colonna d'Istria tendant à obtenir l'autorisation de faire paraître dans la revue *L'Express du commerce et de l'industrie** une traduction en *quoc ngu* de certains de ses articles.

Pourquoi deux poids et deux mesures ? Pourquoi cette inégalité de traitement qu'explique seul un acte de favoritisme qui apparaît bien singulier en raison de la qualité de celui qui en bénéficie ?

Oui ou non, le gouvernement est-il là pour faire respecter la légalité et tenir la balance égale entre tous ? Ce respect qu'il exige, légitimement d'ailleurs, pour ses décisions et pour lui-même ne lui fait-il pas un devoir de ne pas se donner à lui-même de trop flagrants démentis par des faveurs injustifiées ou par d'éclatantes dérogations à la règle commune ?

L'IMPARTIAL

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 1-87)

Journal quotidien
25-27, Catinat, Saïgon.

MM. DE LACHEVROTIÈRE, directeur ; SOURGES, rédacteur en chef ; A. DARRIGADE, administrateur ; DELAROCHE, rédacteur-gérant ; SAINTE COLOMBE, rédacteur ; BALTHAZAR, reporter ; LAURENT, photographeur ; MICHAUD, comptable.

M. Camille Aymard est victime d'une agression
(*L'Écho annamite*, 5 mars 1925)

M. Camille Aymard, directeur de la *Liberté*, sortait le 23 janvier, vers sept heures du soir, de son journal, lorsque, sur le trottoir de la rue Réaumur, au moment où il venait de s'arrêter pour faire l'aumône à une mendicante, il fut accosté par un homme qui lui dit qu'il désirait lui parler.

— Venez demain matin à mon bureau, dit M. Aymard.

Mais l'autre, reculant d'un pas pour frapper plus fort, porta au directeur de la *Liberté* un coup de poing en plein visage.

Embarrassé par un paquet de livres et de journaux qu'il portait sous son bras, M. Aymard n'avait pu éviter le coup. Mais il saisit par le bras son agresseur et aidé par des passants et un agent accouru, le conduisit au commissariat, où l'on apprit qu'on avait à faire au docteur Rappoport, fils du militant communiste bien connu. M. Aymard avait publié l'avant-veille, dans la *Liberté*, un article dans lequel il égratignait quelque peu M. Rappoport père, qui en avait ri et avait plaisanté, à ce sujet, avec un rédacteur de la *Liberté*, rencontré le lendemain. Le fils s'est montré, on le voit, plus susceptible que le père, et y a gagné un procès-verbal.

En publiant cet écho emprunté aux journaux de Paris, l'*Opinion* a rappelé à ses lecteurs que M. Camille Aymard est un ancien Indochinois, fondateur de l'*Impartial*, qui fut, à ses débuts, violemment d'opposition.

L'*Impartial* n'est plus depuis longtemps dans l'opposition — a remarqué avec une pointe de malice notre confrère de la rue Pellerin — mais M. Camille Aymard y est retourné.

Nous pensons, nous, qu'à travers ses avatars, politiques ou autres, M. Camille Aymard est resté le même homme. Au temps où il était notaire à Saigon, il faisait déjà courir des bruits tendancieux pour acheter à vil prix aux indigènes les obligations des divers emprunts nationaux émis en Indochine. Il fut, pour ce fait, frappé d'une suspension d'un an par M. Albert Sarraut, à qui il ne la pardonna pas, d'où la fondation de l'*Impartial* et l'attitude agressive de celui-ci vis-à-vis du Gouverneur général de l'époque.

Devenu depuis directeur de la *Liberté*, à Paris, M. Camille Aymard, pour nuire au gouvernement du Cartel des Gauches, a répandu dernièrement des bruits alarmistes, qui lui ont valu des poursuites judiciaires.

Chronique de Saigon
Les obsèques de M. Delaroche
(L'Écho annamite, 4 mai 1925)

Une très grande affluence accompagnait, hier, à sa dernière demeure notre regretté confrère M. Delaroche, rédacteur-gérant de l'*Impartial*, mort subitement samedi matin

Le match Union sportive de Pnompenh-Étoile de Giadinh

À propos d'un compte-rendu tendancieux
(L'Écho annamite, 8 janvier 1926)

En un [article où la fantaisie le dispute à la mauvaise foi](#), l'*Impartial* a relaté dernièrement la partie de foot-ball qui s'est déroulée le 2 janvier entre l'Union sportive de Pnompenh et l'Étoile de Giadinh. Littéralement, ce journal s'est livré à une charge à fond de train contre cette dernière, qui n'a pas l'heur de lui plaire, et qui a déjà été souvent en butte à une malveillance manifeste de sa part. À en croire le quotidien de la rue Catinat, la commission interclub annamite aurait fait tout simplement du bluff en trompant effrontément le public, et l'Étoile de Giadinh se serait conduite à l'égard de ses hôtes d'une façon qui mériterait les jugements les plus sévères. Organisation défectueuse de la part des dirigeants, jeu de mauvaise qualité, aggravée de brutalités, des équipiers saïgonnais, incompétence ou partialité de l'arbitre, chacun en a eu pour son grade, jusqu'au terrain qualifié de franchement mauvais,

À tout cela nous nous abstenons de répondre. La foule immense des spectateurs, tant français qu'annamites, aura fait justice d'eux-mêmes de ces [appréciations ridiculement méchantes et fausses de la part d'un organe bien connu pour ses sentiments hostiles à l'égard des sociétés sportives annamites, qui n'ont pas fait acte de soumission vis-à-vis de la Fédération des sports athlétiques de Cochinchine.](#)

Nous ne relevons donc pas les erreurs voulues qui émaillent le compte rendu de *l'Impartial*, en ce qui concerne la partie et les joueurs de l'Étoile de Giadinh, auxquels leurs camarades ont, d'ailleurs, rendu un hommage éclatant pour leur correction et leur cordialité,

Nous tenons, par contre, à dire quelques mots touchant le grief relatif à la mauvaise qualité du terrain. Ceci peut être exact, comparativement au champ magnifique du Cercle sportif saïgonnais. Mais, de là à l'imputer à crime, à la Commission interclub annamite, il fallait l'animosité aveugle et le désir de dénigrement systématique qui animent le chroniqueur sportif de l'organe de la rue Catinat à l'égard de l'Étoile de Giadinh et de tout ce qui le touche de près ou de loin, pour ne pas tenir compte des circonstances qui l'ont empêché jusqu'ici d'arriver à un complet développement au point de vue matériel. On se rappelle qu'avant sa scission d'avec la F.C.S.A., dont elle fut un des fondateurs et pour lequel elle fut un élément de prospérité, car sa présence attirait toujours une foule de spectateurs et faisait monter le chiffre des recettes, l'Étoile de Giadinh n'avait pas de terrain, ce qui lui a valu d'ailleurs déjà les railleries de *l'Impartial*. Lorsque la séparation se produisit, nos compatriotes, ayant à cœur d'aider cette société à vivre, en dépit de l'hostilité de certains, ont répondu avec empressement à l'appel de l'Étoile de Giadinh qui, grâce à la bonne volonté et au concours de tous, a pu devenir ce qu'elle est actuellement. Il ne faut pas oublier que les sociétés sportives annamites ne peuvent compter que sur leurs propres moyens.

l'Impartial, dont le directeur [Lachevrotière] fait partie du Cercle sportif saïgonnais, voudra bien se rappeler que le champ de foot-ball de la rue Mayer, mis généreusement à la disposition des Annamites par un Indien, n'est aménagé que depuis un an à peine, et leur accorder un peu de temps encore pour l'améliorer. Nos sportsmen, pour la plupart, ne se sont pas encore enrichis en ce pays, et [l'Étoile de Giadinh, pourtant la plus importante et l'aînée des sociétés de sports annamites, ne peut songer à se payer le luxe d'un terrain à Saïgon, encore moins à demander une concession comme celle octroyée au Cercle sportif saïgonnais.](#) Si les ressources de ce pays ont permis à ce dernier d'édifier un local splendide qui se profile majestueusement au fond du parc Maurice-Long, en face de l'admirable champ de football qui fait justement l'orgueil des Européens de Saïgon, faut-il rappeler notre confrère au sentiment de la charité chrétienne, ou simplement de la bienséance, en le priant de ne pas railler la pauvreté, et de déformer la vérité au point de peindre d'excellents sportsmen sous les traits de véritables énergumènes ?

Un sportsman annamite.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1926)

Décédés : M. Eugène Sourges, ancien capitaine de corvette, rédacteur en chef de *l'Impartial*.

Syndicat de la presse de Cochinchine

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1926)

Le 30 novembre, le Syndicat de la presse de Cochinchine s'est réuni pour élire son président. M. de Lachevrotière, président sortant, n'était pas candidat ; M. Blaquière, candidat de M. de Lachevrotière, fut élu au second tour de scrutin contre le colonel Sée.

Au premier tour, M. Marquis avait failli l'emporter.

M. Ardin, directeur du *Saïgon Républicain*, a démissionné à la suite de cette élection ainsi que M. Mignon, M. Mangard, M. Sée, etc. Une violente polémique s'engagea entre M. de Lachevrotière et M. H. Ardin, ce dernier prétendant que, sur les 60 membres du syndicat, plus de la moitié appartiennent à l'*Impartial* et y sont plantons.

Une fois de plus
« L'Impartial » a menti
par Paul MARCHET
(L'Écho annamite, 4 novembre 1926)

Dans son numéro d'hier, l'*Impartial* prétend qu'on m'a flanqué une raclée majuscule à Mytho, qu'une femme m'a administré force coups de balai, de poing et de pied, pour se venger de l'*Écho annamite*, qui avait dévoilé les méfaits de son mari, un agent de la Sûreté peu recommandable.

Il faut croire que ces coups, que j'aurais encaissés avec le sourire, sans réplique d'aucune sorte, ont produit sur moi un effet curatif et fortifiant merveilleux, car je me porte mieux que jamais, et les sceptiques pourront le constater à leur aise aux bureaux de ce journal.

La vérité est que l'incident auquel l'*Impartial* fait allusion s'est passé comme je l'ai relaté hier dans ces colonnes.

Au fait, puisque notre confrère de la rue Catinat se montre si scrupuleux dans ses informations, pourquoi n'a-t-il pas parlé de son administrateur que mon camarade Trinh-hung-Ngâu a mis K.-O. dans la salle de rédaction de l'*Écho annamite* ? Pourquoi a-t-il passé sous silence le match de boxe que M. Frassetto fils* a infligé à M. M. dans les ateliers mêmes de l'*Impartial* ?

Ces faits ont eu, pourtant, leur moment de célébrité.

En présence d'une pareille mauvaise foi, on doit admettre, une fois pour toutes, que l'*Impartial* est bien discret quand ses amis ou ses employés sont mis en cause et qu'il n'hésite pas à mentir, selon son habitude, pour mettre ses adversaires en mauvaise posture.

Heureusement, le public cochinchinois est intelligent. Il ne se laissera pas duper par d'aussi grossières manœuvres.

Les racontars de l'*Impartial*, débités contre toute évidence, ne feront que l'enfoncer davantage dans le mépris qu'il mérite, et depuis longtemps !

COCHINCHINE
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1927)

M. de Lachevrotière et M. Colonna sont en France depuis plus de quinze jours.

M. de Lachevrotière a annoncé à ses lecteurs qu'il conservait son mandat de conseiller colonial et qu'il reviendrait sous peu à la colonie.

À l'occasion de ce départ, M. Ardin rappelle dans *Saïgon-Républicain* que l'*Impartial* fut créé par M^e Gallois-Montbrun et qu'il passa ensuite à M. Aymard avant d'échoir à M. de Lachevrotière.

L'ancien fondateur de l'*Impartial*, M^e Eugène Gallois-Montbrun, est mort
(*L'Écho annamite*, 28 mars 1929)

Ces jours derniers, près de Paris, M^e Eugène Gallois-Montbrun, avocat, frère de M^e Louis Gallois-Montbrun, bien connu de tous les Saïgonnais, est décédé dans sa 60^e année.

Il était arrivé en 1897 en Indochine et s'était fait inscrire tout aussitôt au barreau saïgonnais qu'il n'a plus quitté.

Au début de 1917, il fonda l'*Impartial* où il fit valoir de belles qualités de polémiste et de logicien.

L'Écho annamite présente à la famille de M. Gallois-Montbrun ses condoléances.

M. Camille Aymard à la torture

Délits contre les particuliers en Indochine — Crimes contre la patrie — M. Aymard ne conteste rien, ne discute rien — Il menace.

par Camille DEVILAR
(*Le Figaro*, 16 septembre 1932)

[...] Demande. — C'est bien vous, monsieur Camille Aymard qui, ayant fait vos débuts au barreau de Paris, y avez été frappé de suspension, puis radié pour irrégularités professionnelles, d'où votre surnom LE ZÈBRE ?

Réponse. — Pour le moment, je vais au plus pressé.

D. — C'est bien vous, Camille Aymard qui, fuyant d'Egypte en Indo-chine, y avez transporté vos vices et qui avez commis le crime de « servir la France » à votre manière en prétendant que le gouvernement faisait violence aux indigènes pour les astreindre à souscrire aux emprunts nationaux émis par la patrie en guerre ?

R. — Non, c'est le député Berthon qui a inventé ça.

D. — Vous mentez. Le député Berthon a simplement usé contre vous de cette accusation formulée par le gouverneur général Albert Sarraut. Je continue. C'est bien vous, Camille Aymard, qui, persistant à « servir la France à votre manière avez rempli vos poches et votre coffre en rachetant à bas prix, aux indigènes, les titres d'emprunt et les Bons de la Défense parce que vous leur prophétisiez — ô patriote ! — la faillite de la France et la transformation, pour eux, en chiffons de papier de ces titres précieux devenant fortune entre vos mains ?

R. — C'est Berthon qui a encore inventé ça.

D. — M. Berthon a simplement rendu public ce que vous teniez bien caché, savoir les réquisitions foudroyantes prises contre vos infamies par le P. G. [procureur général] Delestrée. Et c'est bien vous, Camille Aymard, que le gouverneur général Albert Sarraut a suspendu des fonctions de notaire en châtimement des sus-dites infamies ?

R. — Oui, oui, l'autre jour, Daladier a inauguré un « suspendu » .

D. — C'est bien vous, Camille Aymard qui, « ne négligeant pas les petits profits » , avez acheté, si j'ose dire, car vous les avez emportées sans les payer, pour près de sept cents dollars de toilettes choisies par Madame Aymard chez M^{me} Flint, de Hong-Kong, et qui n'avez consenti à rendre gorge entre les mains de M^e Milanta, huissier, à Saïgon, qu'après condamnation prononcée contre vous par le tribunal saisi de l'affaire ?

R. — M^{me} Flint avait bien besoin, vraiment, de divulguer cette petite plaisanterie !

D. — C'est bien vous, Camille Aymard, qui avez prédit, dans votre journal l'*Impartial*, la « disparition » prochaine de celui qui vous avait cloué au pilori, le P. G. Delestrée ? C'est bien vous encore qui avez sauvagement, salement piétiné dans ledit *Impartial* le cadavre du grand honnête homme que fut ce magistrat, disparu de la vie si inopinément et si mystérieusement ?

R. — Je n'étais pas chargé de veiller sur Delestrée.

D. — Oui, Caïn en dit autant après la mort d'Abel. Passons encore. Mais c'est bien vous, toujours vous, Camille Aymard, qui, rempli de haine contre cette Indochine où vous avez été démasqué, dont vous avez été virtuellement chassé, avez tenté, de complicité avec le député Outrey, d'en faire sortir les Français en conduisant le gouvernement à cette stupidité : donner un million d'hectares de cette Indochine aux Américains ?

R. — Les Américains ? Ah précisément, je vais publier un livre de moi : Devons-nous payer l'Amérique ?

D. — Et vous, combien l'Amérique vous a-t-elle payé en 1926 ? Combien-vous paie-t-elle encore aujourd'hui pour poursuivre votre vilaine tâche ? Au surplus, inutile de tenter une récidive, sur un ton nouveau, dans votre « coup des Américains ». Vous nous l'avez fait une fois ; il suffit !

R. — Le service de la France m'appelle

D. Pourquoi faire ? Pour usurper peut-être un siège de député ? C'est vrai, vous l'avez essayé en 1928, en Seine-et-Oise dit-on. Mais là encore, vous AVEZ ÉTÉ LE ZÉBRE : Rayé par votre propre parti.

R. — Je me suis « zébré » par patriotisme. J'ai un certificat de Maginot.

D. — Bien entendu, vous lui aviez fait avaler cette couleuvre de « votre » patriotisme Il vous a remercié de votre « communication ». Vous lui cachiez la décision du Comité directeur de l'Union républicaine — président : M. L. Martin ; Saint-Léon, secrétaire ; M. François Foucault de Pavan, votant à 21 voix contre 5 la résolution ci-après

» Le Comité directeur considérant trois faits nouveaux survenus depuis l'adoption de la candidature Aymard :

1°. La révélation des causes des sanctions disciplinaires prononcées contre M. Aymard, en Indochine

2°. Le retrait de candidature de M. Périnard

3°. La désignation de M. Schloesing aux lieu et place de M. Périnard ;

Considérant que M. Aymard, par les critiques auxquelles sa candidature donne lieu, ne saurait être préféré à M. Schloesing, qui présente toutes garanties d'honorabilité, de compétence et de dévouement. »

Ah si M. Maginot avait su !...

Mais quel soufflet sur votre joue, ô Aymard, que cette résolution du comité versaillais ? Avouez-vous ?

R. — Oh je crois qu'en 1933, on jouera encore au yo-yo.

D. — Nous parlerez-vous des cinq millions d'achat fictif de papier journal — ô *Liberté*, que de crimes commis en ton nom ! — et nous direz-vous qui spéculait ainsi à la baisse contre le franc aux heures angoissantes de 1926 ?

R. — J'ai la sérénité de l'indifférence et du mépris.

D. — Du mépris qui vous couvre ? Parfait. Nous nous en tiendrons, momentanément, à cet aveu. Nous espérons pourtant un éclaircissement sur l'étude Aymard-Mathieu, de Saïgon ???

P. S. — Ah ! un mot encore. M. Camille Aymard, qui sut si bien contribuer à éteindre la commission Louis Marin chargée d'enquêter contre les parlementaires corrompus, ne consentirait-il pas à nous conter — il conte si bien — un sombre drame, probablement connu de lui, dont le continent noir fut le théâtre. Les dessous en peuvent être révélés aujourd'hui : il y a prescription. Un Anglais défunt, un Français toujours vivant y ont

joué, si le mot est permis, deux rôles très divers, malheureusement pour l'Anglais. Les histoires de brigands ont grande faveur en ce moment. Observant le succès obtenu par *le Figaro* et par *l'Ami du Peuple*, le *Temps* lui-même vient de consacrer plus de deux colonnes à Cartouche.

Le « valet de bourreau » que je suis offre à M. Camille Aymard et à la *Liberté* une belle occasion de distraire le lecteur. Mais le directeur de la *Liberté*, contrairement à Élisée Reclus, préfère peut-être encore l'Asie à l'Afrique ? Qu'il le dise.

Les 12 et 13 novembre 1932, M. de Lachevrotière écrit dans la *Dépêche d'Indochine* :

« En 1926, j'avais vendu l'« Impartial » au groupe Homberg. Or, avec l'« Impartial », j'avais fait élire Outrey en 1919 et 1924, sans qu'il lui en coûtât un sou. Bien mieux, Outrey s'en tirait en me laissant une ardoise de plus de 15.000 piastres dont la comptabilité que j'ai passée à la Financière [SFFC] peut faire foi.

.....
L'« Impartial », vendu en 1928 240.000 piastres (3 millions de francs environ à l'époque) par M. de Lachevrotière à M. Octave Homberg, avait pour 27.000 piastres de mobilier et de matériel. M. Labbé [du Caoutchouc manufacturé...], qui possédait 2 actions de 125 piastres, reçut, pour sa part, 1.850 piastres.

(*Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1933).

Suite :

1926 (fin) : Lachevrotière vend *L'Impartial* à la SFFC (Octave Homberg).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Impartial_1927-1943.pdf